

Livret d'accueil



2 Rue des Pères Camilliens
94360 Bry-sur-Marne

01 49 83 10 10

www.ch-bry.com



Des repas complets et équilibrés

livrés chez vous



LA CONFIANCE À DOMICILE



Aides fiscales sur les prestations
de services à la personne
Loi de finances n° 2016-1917 du 29.12.2016



- Vos repas 7j/7 ou les jours que vous choisissez
- Les conseils d'une diététicienne pour un suivi personnalisé
- Composez vous-même votre repas

2 gammes au choix



GAMME GOURMET

Un choix de menus haut de gamme,
« comme chez le traiteur »

(*) Proposée par certaines agences



GAMME PLAISIR

Un choix de menus traditionnels,
« comme à la maison »



Et aussi: ménage, téléassistance, petit bricolage, assistance administrative

Contact
01.47.06.87.88
Agence val de Marne

+ 120 agences en France
**IL Y A FORCÉMENT
UNE AGENCE PRÈS DE CHEZ VOUS**

20 ANS
DE PROXIMITÉ
& D'ATTENTION
AU QUOTIDIEN

Scannez-moi



www.les-menus-services.com



Bienvenue

Vous êtes hospitalisé à l'Hôpital Saint-Camille. Tous les professionnels sont mobilisés et engagés pour vous assurer des soins de qualité dans un environnement sécurisé et adapté à vos besoins.

L'objectif de ce livret est de vous permettre de mieux connaître l'établissement, d'en comprendre le fonctionnement et ainsi de faciliter votre séjour.

Les personnels sont par ailleurs à votre disposition pour vous écouter et répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à remplir le questionnaire de satisfaction qui sera mis à votre disposition à l'issue de votre séjour.

Notre hôpital est un établissement associatif à taille humaine où nous privilégions une relation de qualité et des liens de confiance entre le patient, sa famille et l'ensemble des professionnels.

La direction, le corps médical et l'ensemble du personnel de l'Hôpital Saint-Camille vous souhaitent un prompt et complet rétablissement.

Bon séjour à Saint-Camille !

Julie CHASTRES
Directrice générale

Philippe VIGNES
Président du Conseil
d'Administration

Laurent DUGUÉ
Président de la Commission
Médicale d'Établissement





Qui sommes-nous ?

L'hôpital Saint-Camille est un établissement de santé privé à but non lucratif, il répond aux exigences d'un hôpital général et n'applique aucun dépassement d'honoraire.

Situé à Bry-sur-Marne dans le Val de Marne, il accueille essentiellement des patients provenant à la fois du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne. Cette position charnière en fait un véritable hôpital généraliste de proximité pour un bassin

de population de 700 000 habitants. Il dispose d'une large gamme de spécialités mise à disposition des patients.

Fort de ses plateaux techniques performants et de son infrastructure moderne, l'hôpital Saint-Camille réunit toutes les conditions pour offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins des usagers.

Chiffres clés



30 000 séjours
dont **11 000** en
ambulatoire



90 000 passages
aux urgences
(adultes et enfants)



6 salles de bloc
opératoire
6000 interventions
chirurgicales



2 scanners
1 IRM



980 professionnels
dont **156** médecins

Histoire

Depuis près d'un siècle, l'hôpital Saint-Camille a su s'adapter à l'évolution des besoins de santé tout en gardant à cœur sa mission première :

Assurer la meilleure prise en charge possible à l'ensemble de ses patients.

Cette mission fut à l'origine même de la création de l'hôpital.

Les religieux Camiliens pensent à construire un hôpital pour les malades pauvres dans l'esprit de Saint-Camille.



L'association Saint-Camille voit le jour.



Ouverture officielle de l'hôpital Saint-Camille.



L'hôpital Saint-Camille devient un hôpital privé associatif reconnu d'utilité publique.



1927

1935

1952

1973

Dates clés

- En **1927**, les religieux Camilliens étudient la possibilité de construire un hôpital général pour les malades pauvres dans l'esprit de Saint-Camille : Serviteur des Malades. Le lieu idéal est trouvé sur les coteaux de Bry.
- En **1935**, douze années après le lancement du projet, l'Association Saint-Camille voit le jour. Le Cardinal Jean Verdier pose la première pierre en **1936**, mais les travaux sont interrompus par la guerre et ne reprennent qu'en **1947**.
- L'an **1952** marque l'ouverture officielle de l'hôpital au public.
- En **1973**, soit 21 ans après son ouverture, Saint-Camille devient un hôpital privé reconnu d'utilité publique participant au service public hospitalier par le décret du 7 février **1973**.

Aujourd'hui l'hôpital n'est plus géré par les Pères Camilliens, mais leur communauté reste présente sur place et participe aux services d'aumônerie et à la vie associative de l'hôpital.

Nos valeurs



Ethique et Bienveillance

Nous prenons soin de vous et de vos proches, en respectant votre individualité et votre dignité.

Nos équipes sont animées par des valeurs de bientraitance, d'empathie et d'écoute.



Indépendance et Humanité

L'hôpital Saint-Camille est un établissement privé associatif, indépendant et non lucratif.

Sa dimension humaine représente un véritable atout à la fois pour les patients et les professionnels.

1000 professionnels de santé dont 150 médecins
A l'écoute de vos besoins et de vos attentes pour
que votre séjour soit le plus agréable possible



Excellence et Innovation

Afin de vous offrir une médecine de qualité, l'hôpital est équipé de plateaux techniques modernes et procède à l'acquisition d'investissements innovants. L'excellence médicale est également portée par notre comité médical qui sélectionne les meilleurs profils pour rejoindre nos équipes médicales et chirurgicales.



Qualité et sécurité des Soins

Vous êtes au cœur de notre démarche d'amélioration continue, ce qui garantit votre confort et votre sécurité. L'hôpital est certifié par la Haute Autorité de Santé et évalue régulièrement ses pratiques professionnelles.



260 lits et 36 places

Dédiés aux spécialités médicales et chirurgicales en hospitalisation conventionnelle ou en ambulatoire.



papoos

Le Partenaire Bien-Vivre des Seniors
accompagne et assure le bien-vivre
des Seniors au quotidien

DAMES ET MESSIEURS DE COMPAGNIE

Pour des activités et
sorties stimulantes et
dynamisantes



**Auxiliaires de vie
Expérimenté(e)s et
bienveillant(e)s**

Soins d'hygiène
et de confort
Aide au quotidien

**Contactez-nous dès aujourd'hui :
01 41 93 97 97 - contact@papoos.fr**

Au Plaisir De Voir

À vos côtés pour votre santé visuelle

Conseils visuels adaptés à votre situation

Équipement réalisable
à domicile

Accompagnement

Savoir-faire

Conseils



Retrouvez nos magasins à :



Parking gratuit

Accessible aux PMR

www.auplaisirdevoir.fr

Prise de RDV via Doctolib

Petits-fils

SERVICES AUX GRANDS-PARENTS



Retour d'hospitalisation Une aide sur mesure pour un retour à la maison en toute sérénité

- Garde-malade ou surveillance
- Accompagnement aux rendez-vous médicaux
- Présence 24h/24 pour les sorties complexes
- Réactivité de mise en place et gestion des urgences

Agence de Nogent-le-Perreux
Agence de Noisy-le-Grand

01 84 04 09 81



Petits-fils.com



01 60 29 42 03

20 rue de Pontault
77680 Roissy-en-Brie

contact@commsas.fr



Location et vente de matériel médical :

lit médicalisé, fauteuil roulant, déambulateur,
scooter électrique, fauteuil releveur,
aide à la vie quotidienne

Orthopédie

- Orthèse de série et sur mesure
- Contention
- Prothèse mammaire externe, lingerie et maillots de bain
- Chaussures
- Semelles

Maintien à domicile

- Mobilité
- Incontinence

Livraison et installation

- Pour les particuliers et les professionnels

*Toujours une solution
pour votre bien-être*



Lundi - vendredi : 9h-12h30 - 14h-18h30 - Samedi : 9h00-13h00

Fondée en 1989, expertise, réactivité et proximité - Membre du réseau Capvital



Cerballiance

**Cerballiance, les laboratoires de biologie médicale
qui facilitent votre parcours de soin**



Laboratoire Cerballiance IDF Sud Saint-Maur-des-Fossés
200 Bd de Créteil, 94100 Saint-Maur-des-Fossés



Laboratoire Cerballiance IDF Sud Joinville-le-Pont
19 Av. du Général Gallieni, 94340 Joinville-le-Pont



Laboratoire Cerballiance IDF Sud Choisy-le-Roi
14 Av. Jean Jaurès, 94600 Choisy-le-Roi



Laboratoire Cerballiance IDF Sud Limeil-Brévannes
6 Pl. Arthur Rimbaud, 94450 Limeil-Brévannes



Laboratoire Cerballiance IDF Sud Thiais
103 Av. du Général de Gaulle, 94320 Thiais



01 82 63 51 92
labostmaurdesfosses.idfs@cerballiance.fr



01 82 63 51 83
labojoinvillelepont.idfs@cerballiance.fr



01 82 63 51 95
labochoisyleroi.idfs@cerballiance.fr



01 82 63 51 86
labojoinvillelepont.idfs@cerballiance.fr



01 82 63 51 89
labothiaisville.idfs@cerballiance.fr



**Votre agence de communication
spécialisée dans le domaine de la santé.**

Nos créations sont uniques, originales et personnalisées

- m Édition de votre livret d'accueil, journal interne et agenda...
- m Création de votre site internet et application mobile.
- m Mise à disposition de votre livret dématérialisé.

N'hésitez pas
à nous contacter

35 rue Alfred Brinon
Bât. B - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 37 43 21 14 - livret@orange.fr

www.presse-media-sante.fr

Sommaire

10

Bien préparer votre séjour

Votre séjour

12

20

Votre sortie

Vos droits, vos devoirs

23

31

Qualité et sécurité des soins

Bien préparer votre séjour...



Les formalités administratives

Le personnel du service des admissions vous accueille :

— Du lundi au vendredi
9h à 17h

— Le samedi
9h à 14h

Vous devez vous enregistrer avant votre hospitalisation au bureau des admissions.

Le personnel des frais de séjour est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives lors de votre préadmission, pour régulariser une arrivée par les urgences ou encore pour vous délivrer un bulletin de situation lors de votre sortie.

Si votre état ne vous permet pas d'effectuer ces formalités, demandez à un proche de se présenter au bureau des entrées afin de régulariser votre dossier administratif.

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : fdsej@ch-bry.org afin de nous faire parvenir les documents administratifs manquants.



La préadmission

Comment faire ma préadmission ?

Après votre consultation, et avant d'être hospitalisé, vous devrez effectuer votre préadmission. Pour cela, le personnel du service administratif vous reçoit aux admissions. Lors de cette démarche, il faut se munir des documents suivants :

- carte d'identité, passeport ou titre de séjour (livret de famille ou extrait de naissance pour les enfants),
- carte vitale ou attestation,
- carte de mutuelle, attestation C2S (anciennement CMUc) ou carte AME,
- convocation hospitalière, qui vous a été remise lors de votre consultation,
- le volet d'accident du travail délivré par votre employeur en cas d'accident du travail.

Je n'ai pas pu effectuer ma préadmission, que faire ?



Si vous n'avez pas pu effectuer votre préadmission :

Vous pourrez nous envoyer par mail les documents nécessaires, au plus tard 3 jours avant la date prévue d'hospitalisation, à l'adresse suivante :

fdsej@ch-bry.org

Vous recevrez alors un mail vous confirmant que votre préadmission a bien été effectuée, ou un mail vous demandant des pièces complémentaires si nécessaire.

Je souhaite bénéficier d'une chambre individuelle ?

L'hôpital Saint-Camille propose des chambres individuelles attribuées en fonction des disponibilités et nécessités de service. Ce coût supplémentaire peut être pris en charge par votre mutuelle. Notre partenaire, **HAPPYTAL**, service de conciergerie, est là pour vous aider : dès que vous aurez effectué votre préadmission, vous recevrez un SMS vous proposant une chambre particulière. Il vous suffira d'enseigner vos coordonnées en suivant le lien internet.



Vous pouvez joindre Happytal au : 01 84 23 13 21

Les tarifs d'hospitalisation et de consultation

L'hôpital Saint-Camille pratique le tiers payant et envoie les factures aux différents organismes dont vous dépendez : Assurance Maladie Obligatoire, Assurance Maladie Complémentaire, C2S (anciennement CMUc) ou AME.

Veuillez consulter le lien suivant pour connaître les tarifs à jour :



Vous êtes assuré social :

- Si vous êtes pris en charge à 80% par l'Assurance Maladie, les 20% restants (ticket modérateur) et le forfait journalier seront pris en charge par votre mutuelle dès l'obtention de son accord. Sinon, vous restez redevable de ces sommes.
- Si vous êtes pris en charge à 100%, le forfait journalier sera pris en charge par votre mutuelle dès l'obtention de son accord. Sinon, vous restez redevable de cette somme.
- Pour les ressortissants de la communauté européenne : présentez votre carte européenne. Votre prise en charge devra être validée par le centre des relations internationales de la sécurité sociale. Un acompte de 20% du prix de journée sera demandé.
- S'il s'agit d'un accident de travail, il faudra nous transmettre le volet employeur afin d'être pris en charge à 100%.

Vous n'êtes pas assuré social :

- Un devis vous sera proposé, si vous l'acceptez, vous devrez régler le montant de votre hospitalisation 15 jours avant votre date d'entrée.
- Ce règlement peut être fait soit par chèque, soit par carte bleue via le paiement en ligne (sur le site internet de l'hôpital www.ch-bry.com), ou en espèces.

Dépôts des biens et valeurs

Nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur à l'hôpital. Toutefois, vous pourrez déposer vos moyens de paiement et vos bijoux au coffre sauf le week-end et les jours fériés. Un inventaire est établi avec le personnel soignant qui fera le dépôt.

Vous pourrez récupérer vos effets à votre sortie, du lundi au vendredi de **9h00 à 17h00** avec une pièce d'identité. En cas d'impossibilité de vous déplacer, il sera possible d'établir une procuration à une tierce personne qui, munie de votre pièce d'identité et de la sienne, pourra procéder au retrait du dépôt.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets non déposés au coffre.

Traitements médicamenteux

Si vous prenez un traitement médicamenteux avant votre hospitalisation, veuillez vous munir de votre (vos) ordonnance(s) en cours de validité et les transmettre à votre arrivée dans le service de soins aux professionnels de santé.



Si vous apportez vos médicaments à l'hôpital, ils vous seront retirés à votre arrivée dans le service.

Lors de votre sortie, n'oubliez pas de récupérer les traitements personnels que vous auriez pu laisser lors de votre hospitalisation.

Votre valise



- Serviettes et gants de toilette
- Chemises de nuit ou pyjamas (le linge personnel n'est pas lavé par l'hôpital)
- Pantoufles
- Gel douche ou savon, shampoing, dentifrice + brosse à dents
- Peigne ou brosse
- Rasoir, gel ou mousse à raser
- Vos appareils (dentaire, lunettes, auditif, ...) avec, pour chacun, une boîte de protection.

N'oubliez pas d'informer l'équipe soignante si vous disposez d'appareillages afin qu'ils soient mentionnés dans l'inventaire.

Votre séjour...

Les équipes qui vous prennent en charge



Le personnel soignant

- **Le médecin** est responsable de votre prise en charge, il est assisté d'internes et d'étudiants. Il se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les explications relatives à votre état de santé et aux prescriptions délivrées.

Il peut vous demander d'apporter toutes les données médicales (même anciennes) en votre possession : carnet de santé, carte de groupe sanguin, ordonnances, résultats d'analyses, radiographies, etc.

- **Le cadre de santé** est garant de la qualité des soins apportés, il coordonne les différents intervenants auprès de vous et veille à l'organisation quotidienne du service. Il assure également le lien entre vos proches et l'équipe soignante.



- **L'infirmier** assure la réalisation des soins prescrits par le médecin ainsi que ceux relevant de son rôle propre d'infirmier (hygiène, relationnel, éducation).



- **L'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture** travaille en complémentarité avec les infirmiers, et assure des soins d'hygiène et de confort.



Durant votre séjour, votre prise en charge sera assurée **24h/24** par des équipes pluridisciplinaires. Les professionnels de santé et les personnels hospitaliers assurent la **qualité et la sécurité** de votre prise en charge pendant votre séjour. Ils mettent en commun leurs compétences pour vous **soigner et vous soutenir** dans votre rétablissement.



Des assistantes sociales, psychologues, diététiciens, kinésithérapeutes et autres professionnels de soins de supports participent également à votre prise en charge.

Le personnel administratif

- **L'agent administratif** assure les formalités d'admission et de sortie. Il veille au suivi de la prise en charge des frais d'hospitalisation.



- **La secrétaire médicale** est chargée de vous remettre tous les documents nécessaires à la continuité des soins et les informations relatives à votre sortie.



- **L'agent de service hospitalier** est responsable du confort des chambres et du service hôtelier. Il contribue à garantir l'hygiène de l'ensemble des locaux.



Le service social

Le service social vous informe et vous accompagne pendant votre parcours de soins. Tenue au secret professionnel, l'équipe a un rôle d'écoute, d'aide et de soutien.

En collaboration avec les services, l'équipe du service social est à votre disposition et à celle de votre famille pour résoudre les difficultés sociales liées à l'hospitalisation et vous aider à préparer la sortie : mise en place d'aide-ménagère, repas à domicile, maintien à domicile et coordination vers des structures adaptées (centre de rééducation, hospitalisation à domicile, ...).



- **Le brancardier** assure vos déplacements dans l'hôpital en vue de la réalisation des différents examens.



L'équipe du service social vous reçoit sur rendez-vous :
du lundi au vendredi
au 01 49 83 13 41 de 9h00 à 16h30.

Si vous n'avez pas de sécurité sociale, mais avez besoin de soins aux urgences ou en consultation : vous pouvez contacter la Permanence d'Accès aux Soins de Santé du lundi au vendredi :

Pour les adultes au 01 49 83 12 91
de 9h00 à 16h30.
Pour les enfants au 01 49 83 13 42
de 9h00 à 16h30.

L'Équipe Mobile de Gériatrie : soigner mieux à un âge avancé

Cette équipe intervient sur demande de tout praticien auprès des patients âgés, hospitalisés dans des services non gériatriques. Elle met au service de la personne âgée hospitalisée une compétence spécifique permettant une prise en charge globale et appropriée sur les plans médical, fonctionnel, psychologique et social par les équipes hospitalières qui les accueillent.

Elle joue également un rôle de liaison avec les différentes structures gériatriques (hospitalières ou non) et avec les intervenants au domicile lorsque la sortie du patient est envisagée.

L'Équipe Mobile de Gériatrie externe intervient également dans les EHPAD et au domicile des patients.



L'Équipe Mobile douleur Accompagnement et Soins Palliatifs

Cette équipe est composée de médecins, d'une infirmière, de psychologues, d'une secrétaire et de bénévoles (les blouses jaunes). Elle intervient à la demande des services d'hospitalisation, du patient ou de sa famille.

Ses missions concernent la prise en charge globale du patient ainsi que de son entourage, l'évaluation de la douleur, l'anticipation des autres symptômes, l'accompagnement psychologique et social ainsi que l'encadrement d'un éventuel retour à domicile.

**L'équipe est joignable du lundi au vendredi
De 9h à 17h au 01 49 83 18 34**



Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie : ALCOOL - TABAC - DROGUE

Les missions principales de l'équipe ELSA sont les suivantes :

Information et Prévention des risques liés à la consommation de tabac, d'alcool et autres toxiques.

Entretiens auprès des patients hospitalisés consommateurs (tabac, alcool, autres drogues).

Délivrance de substituts nicotiniques pour les personnes hospitalisées qui le souhaitent.

Orientation des patients vers des lieux de soins ambulatoires spécifiques si nécessaire.

Conseil à l'entourage...

L'équipe est joignable au 01 49 83 10 01



Associations

Au sein de l'établissement, nous comptons des associations composées de bénévoles au service des malades et de leur famille. Elles peuvent vous apporter soutien et réconfort durant votre séjour. N'hésitez pas à les contacter par l'intermédiaire du cadre du service.

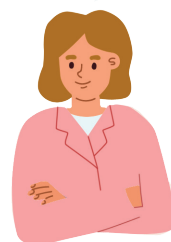


• École à l'Hôpital

Cette association d'enseignants bénévoles participe à rendre à l'enfant une vie plus active. Leur intervention auprès de l'enfant hospitalisé a un rôle positif dans l'évolution des soins. Les cours sont dispensés individuellement le matin.

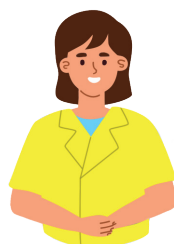
• Les Blouses Roses

Les blouses roses interviennent principalement au-près des enfants hospitalisés. Elles les écoutent, les réconfortent et les distraient au moyen d'activités ludiques, créatives ou artistiques.



• Association Etre Là (les blouses jaunes)

L'action de ces bénévoles se veut une réponse humaniste au traitement de la fin de vie. Les bénévoles accompagnent les malades traversant une phase critique d'une maladie grave ou en fin de vie ainsi que leur proches.



• Les Gilets Bleus

Le Service Civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement civique et citoyen entré en vigueur le 13 mai 2010. Des volontaires de l'association BSFA, les « gilets bleus », effectuent des missions d'accueil et d'accompagnement des patients et de leurs proches afin de leur faciliter l'accès et l'orientation au sein de l'hôpital avec une attention toute particulière portée aux publics vulnérables.



La Maison Sport Santé

- La Maison Sport Santé (MSS) Bry-Villiers, co-portée par l'Hôpital Saint-Camille et le Centre de Rééducation Fonctionnelle de Villiers-sur-Marne, est ouverte à toute personne ayant besoin d'un accompagnement pour démarrer ou reprendre une activité physique.

Sa mission est d'accueillir et d'orienter vers une activité physique adaptée à chacun, à proximité du domicile et dans un cadre sécurisant, après une évaluation des capacités physiques et motivationnelles. L'orientation peut être faite directement vers une association externe ou un programme d'activité physique de 3 mois au sein de la MSS peut être proposé.

L'équipe, composée de deux Enseignants en Activité Physique Adaptée, est joignable du lundi au vendredi de 10h à 17h au 01 49 83 00 96.

Les prestations hôtelières

La cafétéria

Une cafétéria Relais H est à votre disposition dans le hall de l'hôpital au RDC, elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et les weekends et jours fériés de 12h00 à 17h30.

Vous pourrez y consommer des repas chauds ou froids ainsi que des boissons à emporter ou à consommer sur place. La cafétéria propose également une gamme de produits à l'achat (biscuiterie, confiserie, cadeaux et presse).

La conciergerie

L'hôpital dispose d'une conciergerie accessible aux patients et à leur proches.

Decouvrez les prestations proposées sur son site internet : www.happytal.com

L'équipe Happytal est joignable au comptoir du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ou par téléphone au 01 84 23 13 21.

Les repas

Les repas sont généralement servis aux heures suivantes pour :

- **Le petit déjeuner** à partir de **8h00**,
- **Le déjeuner** à partir de **12h00**,
- **Le dîner** à partir de **18h00**.

A votre arrivée, l'équipe soignante prendra en compte vos régimes et vos souhaits alimentaires. L'information sera transmise aux diététiciennes.

Sur demande, une diététicienne élabore vos menus en tenant compte de vos contraintes alimentaires, médicales et religieuses.

Exceptionnellement, une personne peut prendre son repas auprès de vous. Informez le personnel du service de votre demande, il vous donnera la marche à suivre.

La télévision

La mise en service de votre télévision se fait à la boutique cafétéria aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus. Pour le respect de vos voisins, des casques sont à votre disposition à la boutique.

Pour préserver le repos des autres malades, il convient d'user avec discrétion du téléphone, de la télévision et d'éviter les conversations bruyantes.

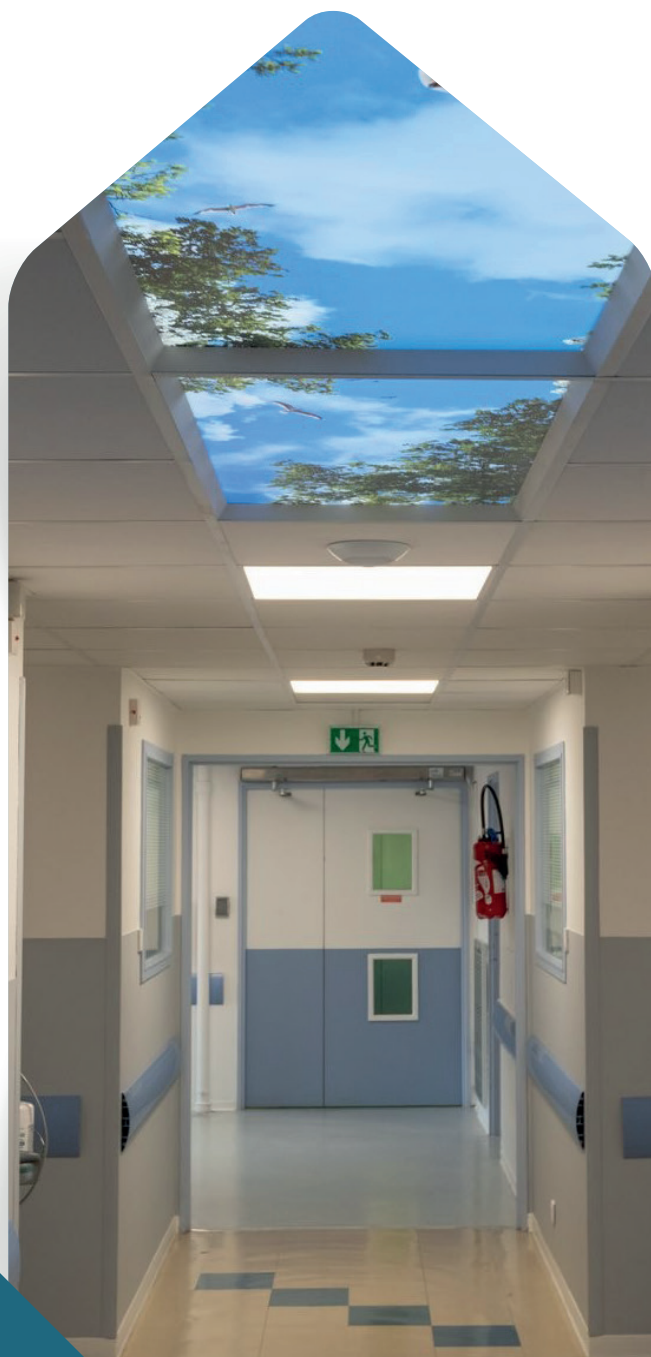
Le téléphone

Pour être contacté directement dans votre chambre : votre correspondant doit composer le **01.49.83** suivi de votre numéro de lit.

Vous devez demander une ouverture de ligne si vous souhaitez effectuer des appels extérieurs à partir du téléphone de votre chambre. Pour cela, veuillez-vous adresser au personnel de l'accueil. Le versement d'une provision vous sera réclamé.

Le courrier

Le matin un vaguemestre distribue le courrier. Celui que vous expédiez peut-être déposé dans la boîte aux lettres située au rez-de-chaussée, face à la cafétéria.



Informations pratiques

L'accueil des proches

• Les visites

Vos proches peuvent vous rendre visite durant votre hospitalisation (sauf interdictions temporaires). Afin de faciliter leur accueil, tout en préservant l'organisation des soins, quelques consignes doivent être observées.

Il est demandé :

- De respecter les heures de visites proposées par l'établissement de **13h00 à 20h00** sauf pour le service de réanimation **12h00 à 00h00** ;
- De quitter la chambre lors des soins ;
- De ne pas faire de bruit dans les services ;
- De ne pas apporter des plantes en pots ni de fleurs ;
- De ne pas apporter de boissons alcoolisées.

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis en visite (en cas de circonstances exceptionnelles consultez le cadre de santé).

• Les accompagnants

Exceptionnellement un membre de votre famille peut être autorisé à rester auprès de vous la nuit et le jour. Le supplément demandé peut être pris en charge par votre mutuelle.



Cultes

Bien que fondé par des religieux catholiques, l'hôpital s'est toujours donné pour mission de respecter la liberté religieuse et de conscience de chacun.

Vous pouvez contacter les représentants du culte de votre choix directement ou par l'intermédiaire de l'équipe soignante durant votre hospitalisation.

Aumônerie catholique : vous pouvez contacter l'aumônier 24h/24 en composant le *6637 sur le téléphone présent dans la chambre. Il assure les visites quotidiennes avec une équipe de bénévoles.

La communauté des Camilliens anime les célébrations à la chapelle de l'hôpital située au centre du 1er étage.

Quelle que soit votre confession religieuse, vous avez la possibilité de faire venir auprès de vous un représentant du culte de votre choix.



Interprétariat

L'interprétariat participe à la qualité des soins. Il permet de faciliter la communication entre professionnels et patients et garantit l'information donnée.

L'hôpital dispose d'une liste d'interprètes au sein de l'établissement afin de faciliter la compréhension et la communication.

Prise en charge des personnes en situation de handicap

La mise en accessibilité est une démarche permettant à tous les usagers de l'hôpital de participer de façon autonome à leur parcours de soins.

En fonction de votre handicap, nous mettons à votre disposition plusieurs aides afin que votre parcours de soins se déroule le mieux possible.

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à en parler à un professionnel de santé afin d'avoir une prise en soin adaptée.

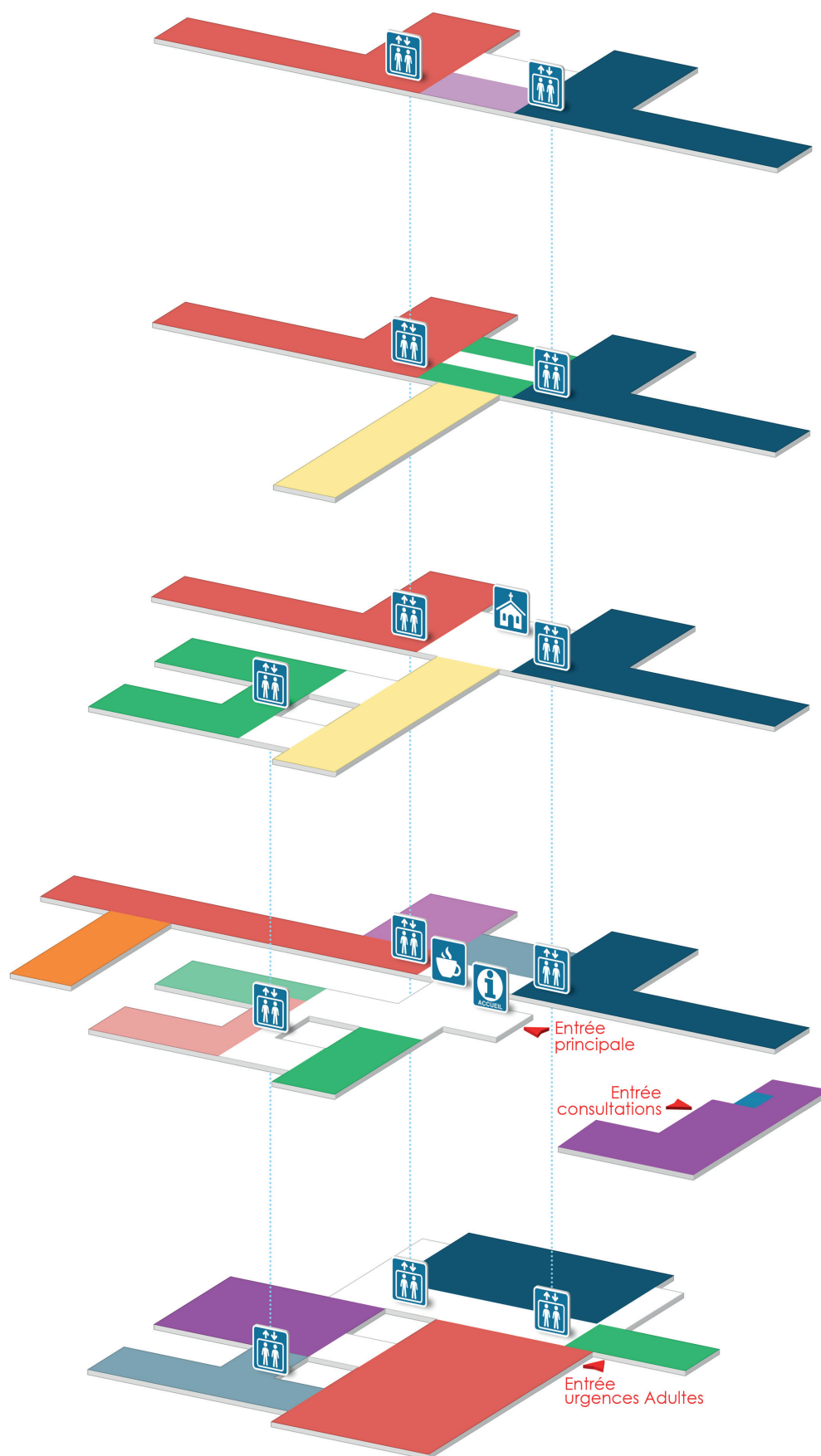
Les personnes malentendantes peuvent bénéficier d'une aide par une personne pratiquant la langue des signes.

Parking

L'hôpital Saint-Camille met à votre disposition un parking payant dédié aux visiteurs et consultants.

Le parking est sécurisé, couvert et dispose de 130 places accessibles 7j/7j et 24h/24h.

Plan de l'hôpital



Niveau 3

- Médecine interne
- Equipe mobile douleur et accompagnement soins palliatifs
- Hépatogastro-entérologie Diabétologie

Niveau 2

- Rhumatologie- Unité de soins de médecine en oncologie
- Endoscopies digestives et bronchiques
- Epreuves fonctionnelles respiratoires
- Chirurgie viscérale - Urologie Post urgences médecine adultes
- SMR Les Murets

Niveau 1

- Unité de gériatrie aiguë
- Traumatologie Orthopédie UPOG Médecine
- Laboratoire
- SMR Les Murets

Niveau 0

- Départements enfants : Médecine - Hôpital de jour
- Hôpital de Jour gériatrique
- Urgences Enfants
- Unité de surveillance continue pédiatrique
- Plateau technique de cardiologie
- Cardiologie Unité de soins intensifs cardiologiques
- Unité de chirurgie ambulatoire
- Hôpital de Jour - Secteur A
- Pôle consultations
- Epreuves fonctionnelles respiratoires

Niveau -1

- Bloc opératoire
- Radiologie - Echographie Scanner - IRM
- Réanimation polyvalente
- Urgences Adultes
- Hôpital de Jour - Secteur B



Cafétaria Boutique



Chapelle



Ascenseur



Accueil Informations

Vue d'ensemble



Par le R.E.R

Ligne A – station « Bry-sur-Marne »

Puis prendre le bus → n°120
direction Noisy-le-grand

Ligne E – Station « Villiers-sur-
Marne / Le Plessis Trévis »

Puis prendre le bus → n° 210,
direction château de Vincennes.



Par le Bus

Bus n° 120

Arrêt « Hôpital Saint-Camille »



Par la route

En provenance de Paris

A4 (direction Metz/Nancy)

Sortie 6 : Bry-sur-Marne /
Champigny, puis suivre les flèches
Hôpital

En provenance de l'Est Parisien :

A4 (direction Créteil/Paris)

Sortie 8 : Bry-sur-Marne/Noisy-le-
grand, suivre Bry-centre, puis suivre
les flèches Hôpital

Votre sortie...



Votre sortie est décidée par les médecins du service. Elle ne peut être effective qu'après remise par le secrétariat médical des documents nécessaires à la continuité de vos soins.

Dans le cadre de votre sortie, les équipes soignantes et le service social assurent la coordination. Si vous souhaitez quitter l'établissement contre avis médical, nous vous demanderons de signer un document qui atteste de votre volonté.

Si la personne hospitalisée est mineure, il appartient aux titulaires de l'autorité parentale d'organiser les modalités de sa sortie. Un mineur ne peut être confié à des amis, famille ou ambulanciers que si ces derniers présentent une pièce d'identité et une autorisation parentale.

Les formalités de sortie



Il est indispensable d'effectuer les formalités de sortie. Pour cela, vous devez vous présenter au bureau des admissions.

Il vous sera remis un bulletin de situation en plusieurs exemplaires, précisant la durée de votre hospitalisation. Ce document est destiné à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie.

Les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de **9h à 17h** et le samedi de **9h à 14h**. Les bulletins de situation vous seront remis pour votre employeur.

En dehors des horaires d'ouverture, ci-dessus, vous pouvez effectuer vos modalités de sortie à l'accueil des urgences.



Les modes de transports

Si votre état l'exige, et sur prescription médicale, votre retour à domicile peut être effectué par ambulance, par Véhicule Sanitaire Léger (VSL) ou par taxi conventionné.

Le type de transport pour votre sortie est conditionné par votre état de santé.

Dans certains cas, vous aurez à avancer une partie ou la totalité des frais.

Vous avez la possibilité de choisir la compagnie de transport, sinon l'hôpital vous en proposera une.

Vous avez également la possibilité d'utiliser un véhicule personnel ou les transports en commun. Les frais afférents peuvent vous être remboursés par l'assurance maladie sous certaines conditions.

Voir détail sur www.ameli.fr

Thomas MAZZOLENI
OSTÉOPATHE D.O.

Diplômé de l'Institut Supérieur d'Ostéopathie de Paris Est
Membre du Registre des Ostéopathes de France (ROF)
Membre de l'équipe douleur de l'hôpital St Camille depuis 2013

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Lombalgie - Cruralgie - Sciatalgie - Torticollis
Névralgie cervico brachiale - Névralgie d'Arnold
Post chirurgie - Tendinopathie post traumatique.

TROUBLES DIGESTIFS

Colopathie - Constipation
Reflux gastro œsophagiens - hoquet
Ballonnements - Post chirurgie

TROUBLES ORL

Vertiges - Migraines - Stress
Nervosité - Insomnies

**NOURRISSONS, SPORTIFS, ENFANTS
SÉDENTAIRES, PERSONNES AGÉES**

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

21 av. Georges Clemenceau 01 49 83 69 61
94360 Bry sur Marne 06 62 70 43 35

Dolorès Devignot
Praticienne Shiatsu & Magnétisme

06 99 85 30 71

Secrétariat : 01 48 89 35 37

shiatsudolores@gmail.com

Le Shiatsu

Le Shiatsu est une méthode japonaise d'harmonisation du corps et de l'esprit. Par des pressions douces exercées le long des méridiens d'acupuncture, il permet de relâcher les tensions, de stimuler la circulation énergétique et de favoriser un profond bien-être.

Il s'adresse à toute personne en quête de détente, de rééquilibrage ou de prévention des déséquilibres liés au stress, à la fatigue ou aux douleurs corporelles.

Le Magnétisme

Le magnétisme agit sur les énergies subtiles du corps pour soulager, apaiser et rééquilibrer.

Il peut accompagner les troubles émotionnels ou énergétiques en favorisant une meilleure circulation de l'énergie vitale. C'est une approche douce, respectueuse et naturelle qui renforce les capacités d'auto-guérison du corps. Un moment pour vous reconnecter à votre bien-être intérieur.

**Je vous accueille avec écoute, bienveillance
et professionnalisme.**



**SPÉCIALISTE
DE L'AMÉNAGEMENT :
DONNEZ VIE À VOS PROJETS**



**Conception, pilotage,
réalisation**

Une entreprise générale du bâtiment dynamique, qui met à votre disposition 15 ans d'expérience dans les métiers de l'aménagement et de l'énergie.

contact@green-works.fr - www.green-works.fr



PROELEC 95

**ÉTUDES CONCEPTIONS
INSTALLATIONS DE VOS PROJETS
COURANT FORT COURANT FAIBLE**



Hôpital Saint-Camille



Hôpital Saint-Camille



Gare SNCF de Meaux

Siège social : 1, rue Marguerite Perey
95150 TARVENY

E-Mail : contact@proelec95.fr

www.proelec95.fr

Qualifelec CFO MGTI CLASSE 3 Cfa MGTI2.3 / RC



**Nutrition Entérale - Parentérale
Perfusion - Pansements complexes
Coordinateur de soins**

Livraison à domicile

Sur prescription médicale uniquement

Tél : 01.85.76.66.66

Web : caleasoins.fr



Avocat au service des victimes

Accident de la route • Agression
Accident du travail • Droit de la santé
Assistance à expertise

Vous accompagner dans toutes vos démarches et le processus d'indemnisation de vos préjudices est le cœur de notre métier.

Sylvie PERSONNIC

9 bis av. Gambetta - 94160 St-Mandé
01 58 64 35 47

cabinet@personnic-avocats.fr
www.sylvie-personnic-avocat.com



Vos agences d'aide à domicile dans le 93 et 94

Bianca

Auxiliaire de vie
depuis 11 ans

Besoin d'aide à domicile ?

GRAND ÂGE - HANDICAP - IMMOBILISATION TEMPORAIRE



365 J
PAR AN

CHEZ VOUS
EN 48H

PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
24H/24

UN SIMPLE APPEL ET TOUT S'ORGANISE EN 48H !

ADHAP NEUILLY PLAISANCE

4 RUE VINCENT VAN GOGH

01 78 78 72 72

adhap93c@adhap.fr

DOMIDOM CRÉTEIL

55 AV. JEAN BAPTISTE CHAMPEVAL

01 41 78 80 51

agence94@domidom.fr

MY ASSISTANCE L'AIDE À DOMICILE

7j/7 - 24h/24



Aide à l'hygiène et aux repas - Garde de nuit
Aide à la mobilité - Accompagnement
Travaux ménagers

La Seine-Saint-Denis

01 56 63 09 35

La Val De Marne

01 55 12 10 02

myassistance93@myassistance.fr

myassistance94@myassistance.fr

50%
crédit
d'impôt

Centre de Rééducation Fonctionnelle Villiers-Sur-Marne



Orthopédie, Traumatologie et Traumatologie
du sport, Neuro-orthopédie :

40 lits adultes et 45 Lits pédiatriques

6/8 rue Entroncamento

94 350 Villiers-Sur-Marne

Crf-Villiers.org

01.49.41.35.35

GroupeSOS
Santé



AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Notre site :



92 Av Georges Clemenceau
94360 BRY-SUR-MARNE

Tel : 01.48.81.00.56

Mail : contact@lelievre.fr

Instagram :



IA Ideal Audition

Noisy Le Grand, Les Richardets

Une gêne auditive ? Des acouphènes ?

Prenez rendez-vous pour un

BILAN AUDITIF GRATUIT

IDEAL AUDITION

62 avenue Gabriel Peri
93160 Noisy-Le-Grand

01 85 10 55 01

noisy@ideal-audition.fr



**Votre agence de communication
spécialisée dans le domaine
de la santé.**

Nos créations sont uniques, originales et personnalisées

■ Édition de votre livret d'accueil,
journal interne et agenda...

■ Création de votre site internet
et application mobile.

■ Mise à disposition de votre livret dématérialisé.

35 rue Alfred Brinon - Bât. B - 69100 Villeurbanne - Tél. **04 37 43 21 14** - livret@orange.fr

www.presse-media-sante.fr

Vos droits, vos devoirs...



VOS DROITS

La loi dite « Kouchner » du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé reconnaît un certain nombre de droits aux patients, notamment ; l'accès à l'information et à son dossier médical, l'exigence d'un consentement éclairé, la possibilité de désigner une personne de confiance. Vous trouverez également des informations concernant vos droits en cas de dispositions particulières.

Non-divulgation de présence

Chaque patient a la possibilité de demander que son hospitalisation revête un caractère privé (conformément à l'article R 1112-45 du Code de la Santé Publique), en demandant la non-divulgation de sa présence à l'hôpital.

Dans ce cas, veuillez prévenir au plus tôt le cadre de santé du service.



Information et consentement

Pendant votre hospitalisation, les professionnels de santé sont tenus de vous informer sur votre état de santé et les conditions de votre hospitalisation à l'exception des cas d'urgence, de l'impossibilité de recevoir l'information ou de refus d'être informé.

Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être réalisé sans votre consentement libre et éclairé. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Si vous n'êtes pas en état d'exprimer votre volonté, c'est la personne de confiance, désignée par vos soins, qui sera consultée.

Droit des enfants mineurs et des majeurs protégés

Le consentement du mineur ou du majeur sous tutelle doit être recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision médicale. Le consentement express et écrit pour les soins et les interventions chirurgicales sur des enfants mineurs appartient aux détenteurs de l'autorité parentale, père, mère ou tuteur légal pour les majeurs protégés.

En cas d'urgence vitale, les interventions chirurgicales sont autorisées par la loi, notamment quand les parents ne peuvent être joints ou quand l'état de santé ou l'intégrité corporelle du mineur apparaissent menacés.

La personne de confiance

Si vous êtes majeur(e), les personnels de santé vous sollicitent pour savoir si vous avez désigné une personne de confiance. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance parmi votre entourage familial, vos amis, votre médecin traitant ou toute autre personne majeure.



Cette personne, informée par vos soins de sa mission et l'acceptant, peut vous accompagner dans vos démarches, assister à vos entretiens médicaux et vous aider à prendre des décisions. Dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, elle est consultée en priorité par l'équipe médicale afin de recueillir son avis sur votre prise en charge thérapeutique.

L'information concernant la désignation ou non d'une personne de confiance et son identifié se fait par écrit (formulaire de l'hôpital ou papier libre daté et signé du patient et de la personne de confiance). Ce document est conservé dans le dossier médical. La désignation peut être effectuée lors de toute hospitalisation, à tout moment. Elle est valable pour la durée de l'hospitalisation et est révocable à tout moment.

La personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir. Vous pouvez désigner le même correspondant ou choisir une autre personne qui devra donner son accord pour cette désignation.

Les directives anticipées

Toute personne majeure, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté, peut rédiger ses directives anticipées. Elles indiquent les souhaits relatifs aux conditions de limitation, d'arrêt ou de refus de traitement, notamment ceux de réanimation.

Pour être valables, ces directives anticipées doivent respecter quelques conditions :

Elles doivent être écrites, datées et signées par l'intéressé qui indique son nom, prénom, date et lieu de naissance. A noter qu'en cas d'impossibilité physique de l'intéressé d'écrire ou de signer, ce document peut être dressé et attesté par deux témoins dont la personne de confiance.

Elles restent modifiables et révocables à tout moment. Elles peuvent être conservées par la personne concernée elle-même, par un membre de sa famille, ou la personne de confiance ou bien intégrées dans un dossier médical de ville ou de l'hôpital. Bien entendu, à son entrée à l'hôpital ou au cours de son séjour, le patient devra indiquer via un formulaire dédié à cet effet si :

- il a rédigé des directives anticipées et en communiquer une copie,
- il ne souhaite pas en rédiger
- il souhaite en rédiger. Cette information sera portée dans le dossier médical hospitalier.

Personne à prévenir

Vous avez également la possibilité de désigner une personne à prévenir, qui peut être différente de la personne de confiance. La personne à prévenir sera le contact de l'établissement en cas d'événement(s) particulier(s) au cours de votre séjour d'ordre organisationnel ou administratif (transfert vers un autre établissement de santé, fin du séjour et sortie de l'établissement...). La personne à prévenir n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales.

Le nom et les coordonnées de la personne à prévenir vous seront demandées lors de votre accueil et via un formulaire à compléter.

Accès au dossier médical

Informations recueillies et conservation du dossier médical

Un dossier médical est constitué au sein de votre hôpital. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant (vos antécédents, votre état de santé, les résultats de vos examens cliniques, radiologiques et de laboratoires).



Ces informations sont utilisées par les professionnels de l'Hôpital et centralisées pour assurer la continuité de votre prise en charge. Vous pouvez en obtenir communication.

Le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour ou de la dernière consultation externe et 10 ans après le décès.

L'accès direct à votre dossier

Vous pouvez consulter tout ou partie de votre dossier médical. Son accès est réservé à :

- Vous-même de manière directe ;
- Vos ayants droit en cas de décès ;
- La personne ayant l'autorité parentale, dans le cas d'un mineur (à noter qu'à partir de 15 ans, le patient peut s'opposer à la communication de son dossier médical) ;
- Le tuteur, dans l'hypothèse d'une personne majeure protégée ;

Pour obtenir communication des données contenues dans votre dossier médical, vous devez adresser une demande écrite au directeur de l'établissement en envoyant un courrier ou en écrivant à l'adresse relations.patients@ch-bry.org accompagnée des documents suivants :

- le formulaire de demande de dossier complété, disponible à l'accueil de l'établissement et également sur le site internet www.ch-bry.fr dans la rubrique « accès au dossier médical ».
- Une photocopie de votre pièce d'identité.

Votre dossier est consultable gratuitement sur place, par l'envoi de copies à votre domicile ou la remise de celles-ci en main propre avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai légal de réflexion de 48h. Elles vous sont envoyées dans un délai de 8 jours suivant la réception de votre demande complète. Ce délai est porté à deux mois si le dossier date de plus de 5 ans.

Formuler une plainte, réclamation ou un éloge

Vous pouvez ne pas avoir été satisfait d'un point concernant votre séjour ou votre prise en charge. Dans ce cas, nous vous invitons à prendre contact avec le cadre de santé du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas contacter le personnel du service, sachez que vous pouvez demander à rencontrer la responsable chargée des relations avec les Usagers.

Vous pouvez aussi écrire au directeur de l'hôpital ou envoyer un mail à la responsable chargée des relations usagers : relations.patients@ch-bry.org Elle est également joignable au 01 49 83 11 95.

Une réponse vous sera rendue dans les meilleurs délais. Si cette réponse ne vous convient pas, vous avez la possibilité de demander à rencontrer le médiateur médical ou non médical de la Commission des Usagers (CDU).

Vous pouvez également adresser vos encouragements et l'expression de votre satisfaction aux personnels soignants qui vous ont pris en charge en écrivant à : relations.patients@ch-bry.org

La commission des usagers

La Commission des usagers (CDU) est une instance réglementaire de dialogue et d'échange au sein de l'Hôpital qui veille au respect des droits des patients et contribue à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. Elle favorise le dialogue entre les usagers, les professionnels de santé et la direction de l'établissement.

La CDU comprend notamment la Direction de l'établissement et des Représentants des Usagers désignés par des associations agréées au niveau régional ou national. Elle se réunit au minimum quatre fois par an.

Le rôle de la CDU est notamment de :

- veiller au respect des droits des patients,
- faciliter les démarches des patients et de leurs proches
- contribuer par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches.
- examiner les plaintes et réclamations des usagers qui en font la demande,
- être informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier
- analyser les retours d'expérience des patients et de leurs proches,
- participer au développement d'une culture partagée de la qualité et de la sécurité des soins.

Les Représentants des Usagers

Mme FOY : Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

M. MARTIN : Ligue contre le cancer (94)

Pour contacter les Représentants des Usagers, vous pouvez adresser un email avec vos coordonnées à l'adresse mail suivante :

usagers.hsc@gmail.com

ou prendre contact avec le secrétariat de direction au 01.49.83.18.06.

Mon espace santé

Vous avez la main sur votre santé



Mon espace santé est un service numérique de confiance, qui permet de recevoir, stocker ses documents de santé et de les partager en toute sécurité et avec votre accord, à votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prend en charge, même à l'Hôpital. Vous êtes plus que jamais acteur de votre santé.

Dans « Mon espace santé » vous pourrez retrouver :

- votre historique de soins alimenté par l'Assurance Maladie,
- vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- vos résultats d'examen (radios, analyses biologiques...),
- les médicaments que vous prenez,
- vos pathologies et allergies éventuelles,
- vos directives anticipées pour la fin de vie,
- et toutes autres informations utiles à votre prise en charge, comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, etc.

L'hôpital Saint Camille envoie vos comptes-rendus et vos ordonnances directement dans votre Espace Santé sauf demande contraire de votre part exprimée auprès d'un médecin.

Ce service public comprend également un accès à une messagerie sécurisée ainsi qu'à un catalogue de services et d'applications de santé référencés par les services publics.

Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur aura accès à 4 fonctionnalités



Pour l'activer, il suffit de vous rendre sur : monespacesante.fr ou de flasher le QR code pour télécharger l'application :



Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 et à la législation nationale en vigueur.

Des données personnelles vous concernant vont être enregistrées par les agents administratifs et par les professionnels de santé de l'hôpital. Afin de vous garantir la prise en charge médicale la plus adaptée à vos besoins, sécuriser votre parcours patient au sein de nos services et permettre la bonne gestion des activités de l'hôpital.

Ces données seront conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur.

Pour garantir vos droits, l'hôpital a mis en place un système de protection de vos données.

Une note d'information « Informatique et Libertés » plus complète est disponible à l'accueil, ou sur demande, auprès du personnel soignant.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce dispositif ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO) en écrivant :

dpo@ch-bry.org

ou à l'adresse postale suivante :

**Hôpital Saint-Camille
Madame CONTASSOT / DPO**

**2 rue des Pères Camilliens
94 360 Bry-sur-Marne**





Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

La présente charte fait référence aux principaux textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits des patients. Vous pouvez vous procurer l'intégralité de la charte sur le site internet www.santé.gouv.fr, ou en vous adressant au cadre de service ou à l'accueil.

DI DIP 004 - Novembre 2014 - Service communication
Hôpital Saint-Camille - 2 rue des Pères Camilliens 94 360 Bry-sur-Marne - Tél : 01 49 83 10 10

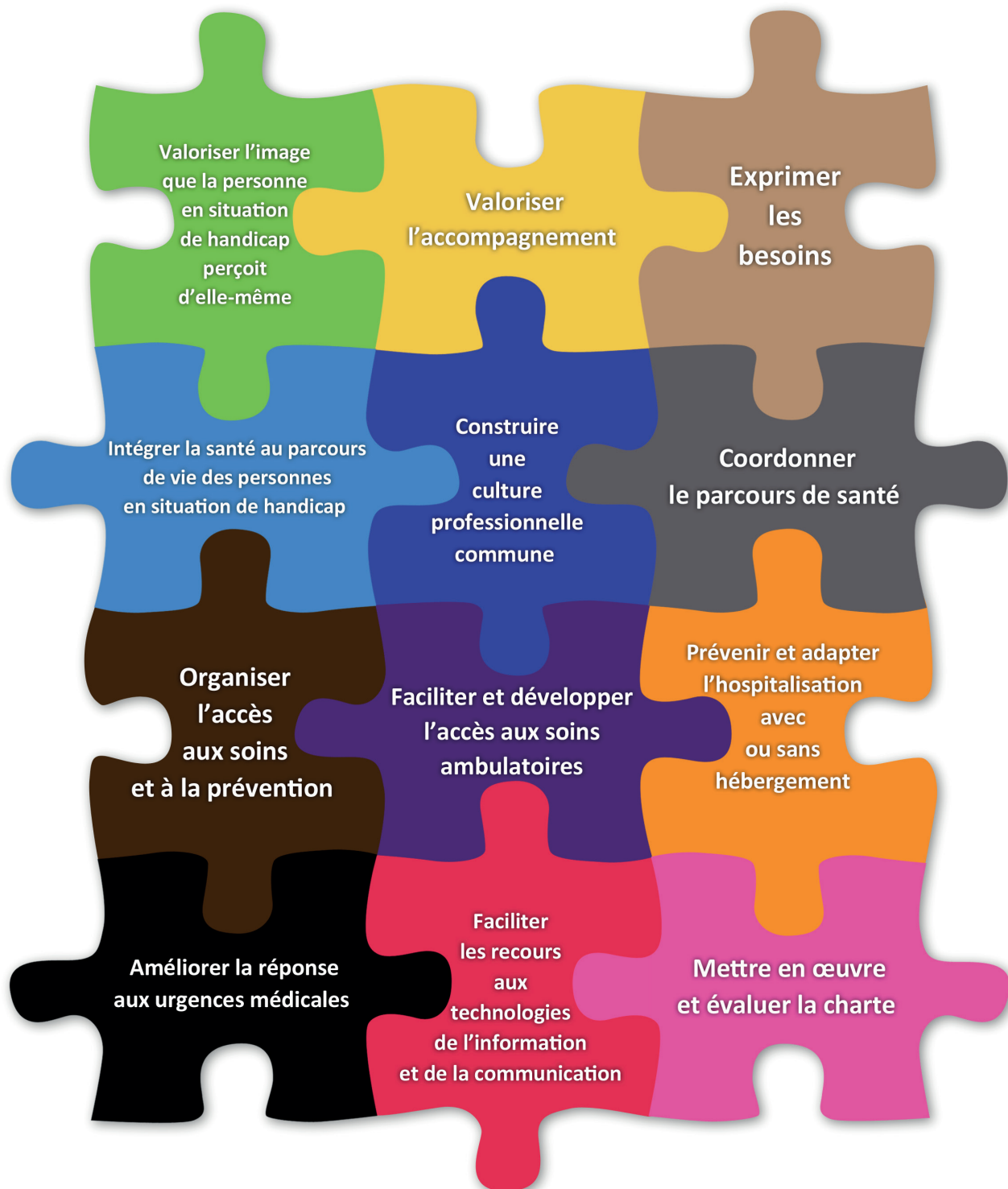


- 1** L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2** Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3** On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4** Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5** On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6** Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7** L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8** L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9** L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
- 10** L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Charte Européenne des Droits de l'Enfant Hospitalisé adoptée par le Parlement Européen le 13 mai 1986.
Circulaire du Secrétariat d'Etat à la Santé de 1999 préconise son application.

CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



DI-DIP-041 V0 - Septembre 2021

Hôpital Saint-Camille

2 rue des Pères Camilliens 94 360 Bry-sur-Marne

Tél : 01 49 83 10 10

VOS DEVOIRS

Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer la meilleure prise en charge, nous vous remercions de respecter, ou de faire respecter par vos proches, ces quelques règles qui faciliteront le séjour de tous les patients hospitalisés !

- L'hôpital a une mission de service public, il est soumis au **principe de laïcité** : chaque usager est libre d'exprimer ses convictions, ses droits, à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins, la tranquillité et l'intimité de ses voisins.
- Les visiteurs sont **discrets**. Ils doivent respecter l'organisation des soins et les règles générales de sécurité de l'établissement (nombre de visiteurs, horaires de visite, accès réservés, stationnement...).
- Soyons tous **attentifs à l'environnement et au matériel** mis à disposition. Les dégradations non accidentelles occasionnées lors de l'hospitalisation relèvent de **votre responsabilité**.
- En aucun cas les récepteurs de télévision, de radio ou tout autre appareil sonore ne doivent gêner le repos des patients. Chacun doit contribuer à **faire respecter le silence**.
- Il est **interdit** d'introduire à l'hôpital de **l'alcool**, des objets ou **produits dangereux** ou prohibés par la loi.
- Si vous souhaitez vous absenter du service, vérifiez auprès du médecin que votre état de santé le permet, et **prévenez-nous** de votre absence et de sa durée.
- **Photos et vidéos** des patients, du personnel ou des visiteurs ne sont pas autorisées sans l'aval de la direction de l'établissement et l'accord explicite des individus photographiés.
- En toutes circonstances, il convient de traiter le personnel avec **respect et courtoisie**. En cas de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, l'établissement assure la protection des agents qui en sont victimes dans le cadre de leurs fonctions. Les victimes de dommages de toute nature peuvent porter plainte en leur nom personnel.

L'HÔPITAL VOUS REMERCIE DE RESPECTER LES CODES DE BONNE CONDUITE ENVERS LE PERSONNEL



Les mesures de sécurité

Le Tabac

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux. Pendant votre hospitalisation, vous pouvez de-mander à voir l'équipe d'addictologie qui est à votre disposition pour toute information au sujet de l'arrêt du tabac.

Sécurité incendie

En cas d'incendie, donnez l'alerte en utilisant votre sonnette appel malade si vous êtes dans votre chambre pour prévenir le personnel ou téléphonez au 2145. Précisez le lieu (bâtiment, étage et chambre).

En cas d'alerte incendie, restez calme, attendez dans votre chambre porte fermée, les consignes qui seront données par le personnel. Il est interdit de prendre les ascenseurs.

Pour des raisons d'hygiène, fleurs et animaux (exception faite des chiens guide) sont prohibés dans l'enceinte de l'établissement.

Qualité et sécurité des soins...



Une démarche d'amélioration continue

L'établissement veille à l'amélioration de la qualité de votre prise en charge, de la qualité et la sécurité des soins et leur pertinence.

Il définit une politique basée sur l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins qui s'appuie sur des principes de concertation entre les acteurs et des valeurs de respect des personnes. Cette politique a été élaborée par le Service Qualité et gestion des Risques conjointement avec la Direction et la CME (commission médicale d'établissement).

Le signalement des dysfonctionnements et événements indésirables est organisé sur l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre. L'ensemble des actions d'amélioration identifiées au travers de ces évaluations constitue le programme d'actions qualité sécurité des soins (PAQSS).

Un suivi de la mise en place de ces actions est organisé et l'évaluation de leur efficacité est réalisée.

Lutte contre les infections associées aux soins

Conformément à la réglementation, l'hôpital Saint-Camille est doté d'un **Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)** constitué de professionnels de l'établissement et d'un représentant des usagers. Des règles d'hygiène, dont l'application fait l'objet d'un suivi, sont mises en œuvre par le personnel dans un souci de vous assurer des soins de qualité. Dans certains cas, des recommandations s'appliquent également aux familles. Elles leur seront signalées et expliquées.

Le rôle du CLIN est d'élaborer une politique de surveillance et de prévention des infections liées aux soins dans notre hôpital. Les différentes actions sont mises en place par une équipe d'experts : **l'Equipe de Prévention du Risque Infectieux (EPRI).**

Cette équipe mène des actions de formation auprès du personnel, établit des recommandations de bonnes pratiques d'hygiène visant à améliorer la qualité des soins et la sécurité de l'environnement hospitalier.

L'objectif est de limiter les risques d'acquisition d'infections par les usagers et par le personnel à l'hôpital.

Par ailleurs, l'établissement pratique la politique de surveillance des infections du site opératoire recommandée par les autorités sanitaires.

La prise en charge de la douleur

L'article L 11 10-5 du Code de la Santé Publique prévoit que : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

A l'hôpital Saint-Camille, la prise en charge de la douleur des patients est une de nos priorités. Dans cette optique, **le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)** composé de professionnels médicaux et paramédicaux impliqués au sein des services, contribue à la mise en place de protocoles adaptés au traitement de la douleur.

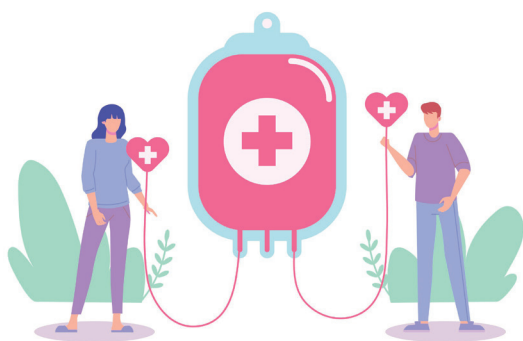
Des enquêtes auprès des patients et du personnel sont organisées régulièrement pour veiller à leur efficacité.

La transfusion sanguine

Les risques liés à la réalisation d'une transfusion sanguine sont aujourd'hui très limités, grâce aux mesures mises en place par le **Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (CSTH)**.

Les produits, rigoureusement contrôlés, répondent à des normes obligatoires de qualité et de sécurité.

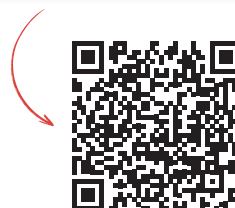
Si votre état nécessite une transfusion de produits sanguins, vous recevrez, du médecin responsable de la prescription, les informations essentielles à cet acte. Votre médecin traitant en sera informé et assurera le suivi ultérieur.



La mesure et le suivi de la qualité des soins

Comme tous les établissements de santé, l'hôpital Saint-Camille participe à des campagnes nationales de mesure de la qualité des soins.

Découvrez les résultats de ces indicateurs sur le site internet de l'Hopital et en flashant ce QR Code :



Votre avis nous intéresse

Afin de nous aider à répondre au mieux à vos besoins, vous avez la possibilité de donner votre avis sur la qualité de votre prise en charge à l'hôpital Saint Camille à travers :

- Un questionnaire de satisfaction interne : À l'issue de votre séjour, un questionnaire de satisfaction vous sera remis. Votre avis nous permet d'améliorer la prise en charge de tous les patients. Merci de le remettre à l'équipe au moment de votre départ ou de le déposer dans les boîtes aux lettres aux étages prévues à cet effet.
- Une enquête nationale de satisfaction E-satis pilotée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Lors de votre retour à domicile, vous pouvez être sollicité par la HAS par email pour donner votre point de vue sur la qualité de la prise en charge via un questionnaire en ligne anonyme. Ce questionnaire permet de mesurer en continu la satisfaction et l'expérience des patients hospitalisés.
- Enquête de satisfaction via SMS qui vous est envoyée à la sortie de votre séjour ou venue à l'Hôpital Saint Camille.

Vos réponses sont importantes. Les résultats des enquêtes de satisfaction sont analysés et partagés aux équipes et à la Commission des Usagers.

Ils servent à améliorer la prise en charge que nous proposons à travers la mise en place de plans d'actions.



Signaler un événement indésirable survenu lors d'un acte de soins

Vous bénéficiez d'un **acte de soins** dans l'hôpital, et vous estimez que votre santé a été altérée ?

Il peut s'agir d'un **événement indésirable ou d'une infection associée aux soins**.

Si cela est possible, adressez-vous au professionnel de santé qui vous a pris en charge : il pourra évaluer avec vous le lien entre votre état de santé et les soins qui vous ont été prodigués et signaler cet événement indésirable.

Vous pouvez également effectuer vous-même cette démarche sur ce portail :

signalement.social-sante.gouv.fr/

Votre déclaration sera transmise à l'**Agence Régionale de Santé**, qui, si nécessaire, vous contactera pour recueillir davantage de renseignements. Elle vous informera également des suites données à votre signalement.

Faire un don peut sauver une vie

Les prélèvements d'organes sont réglementés par la loi bioéthique du 29 juillet 1994, dont le principe est le suivant : chacun a le droit de s'opposer au prélèvement d'organe, mais il doit faire connaître sa décision.

Pour cela, il doit s'inscrire au registre national des refus en adressant un courrier à l'adresse suivante :

**Registre National des Refus
Agence de la biomédecine
1, avenue du stade de France
93212 Saint Denis la plaine cedex**

Vous pouvez obtenir des informations sur le don d'organes en vous connectant sur le site de l'agence de la biomédecine :

www.agence-biomedecine.fr

Le développement durable

« C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

L'hôpital Saint-Camille a intégré dans ses missions et ses activités une responsabilité dans la mise en œuvre de ce principe.

Il s'inscrit donc dans une démarche volontariste en incluant les concepts de développement durable dans quatre domaines d'application de l'éco-responsabilité qui sont :

- les déchets ;
- les déplacements ;
- les achats ;
- les bâtiments (construction, énergie et eau).



Patient bien identifié, patient bien soigné !



Depuis janvier 2021, toute personne née ou travaillant en France dispose d'une **Identité Nationale de Santé**.

Ce numéro unique permet de garantir le bon soin au bon patient.

Tout au long de votre séjour, avant un acte de soins ou l'administration de médicaments, les professionnels de santé vérifieront avec vous votre identité.

Aidez-nous à prendre soin de vous

Déclinez spontanément votre identité lors de tout acte de soins (nom de naissance et prénom + date de naissance) .

Afin de soutenir ce contrôle, un bracelet vous identifiant sera apposé à votre poignet.

Pour votre sécurité, soyez acteur de vos soins :

- Vérifiez l'exactitude des données vous concernant sur le bracelet,
- Portez le, tout au long de votre séjour,
- N'hésitez pas à demander un autre bracelet en cas de perte ou de non visibilité de vos données.



Don d'organes

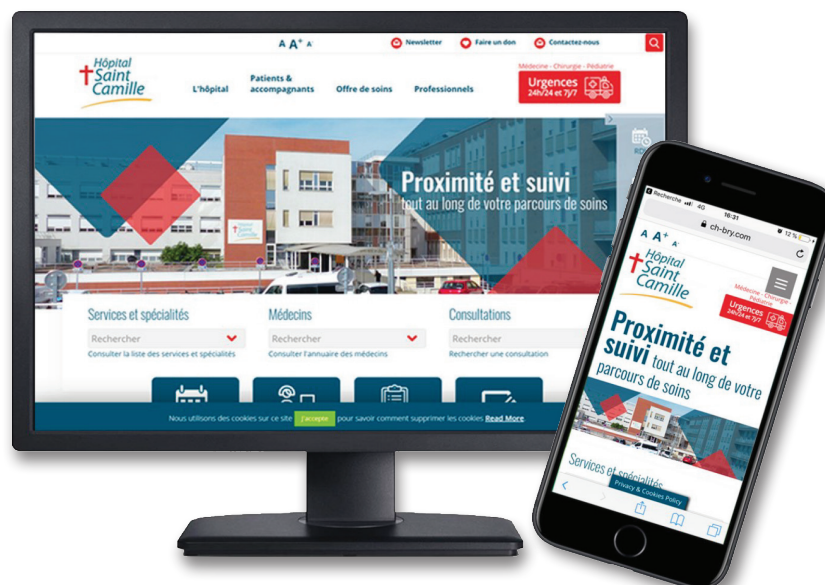
Pourquoi c'est important d'en parler ?

En France, comme dans beaucoup d'autres pays, les personnes sont toutes présumées donneurs, sauf si elles ont exprimé leur refus. Avant tout prélèvement, les équipes médicales s'adressent aux proches pour s'assurer que la personne décédée n'était pas opposée au don. D'où l'importance de leur faire connaître votre position. Peu importe la manière : l'essentiel, c'est de le dire.

Chaque jour en France, une quinzaine de vies sont sauvées grâce à la coordination des équipes de transplantation. Tout commence par un acte de générosité : celui d'une personne qui avait fait savoir qu'elle acceptait de donner ses organes. Parler du don avec vos proches, c'est leur éviter le doute et permettre à ce geste d'avoir lieu.



Le E-Saint-Camille



Sur le site vous pouvez :

- ✓ Rechercher un médecin
- ✓ Postuler aux offres d'emplois
- ✓ Vous informer sur un service
- ✓ Régler votre facture en ligne
- ✓ Suivre les actualités
- ✓ Préparer votre séjour...

Retrouvez-nous sur nos plateformes digitales



Rendez-vous sur notre site internet :
www.ch-bry.org

Suivez-nous sur nos
réseaux sociaux !



Adresse:
2 rues des pères Camilliens 94360 Bry-sur-Marne





REVEL MEDICAL

Vente & Location

Lits médicalisés . Lève personnes .
Fauteuils . Aide à la marche . Orthopédie .
Maintien à domicile

www.revelmedical.fr

Livraison à domicile

REVEL MEDICAL

117 av du Marechal LECLERC – 93330 NEUILLY SUR MARNE

01.43.09.62.19 – revel@revelmedical.fr

